

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_025BIS-DE

Berger
Levrault

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024 - 025 BIS

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,
DAVID, M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

TAUX D'IMPOSITION

2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer, pour 2024, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la façon suivante :

- taxe sur le foncier bâti :	41.52 %
- taxe sur le foncier non bâti :	145.17 %
- taxe d'habitation :	7.46 %

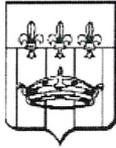
Cette délibération annule et remplace celle prise sous le n° 2024-025 pour erreur matérielle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024 - 026

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**ADOPTION
DU BUDGET
PRIMITIF
2024**

**BUDGET
COMMUNAL**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 046-214600892-20240402-2024_026-DE

Reçu
Levateur

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses
articles L.1612-1, L.1612-20 et L. 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et
l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Adopte le Budget primitif communal 2024, lequel peut se résumer de la
manière suivante :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

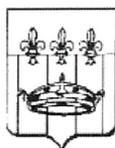
RECETTES

- Atténuation de charges	1500.00
- Produits des impôts et taxes	474 239.00
- Produits des dotations et participations	189 490.62
- Produit des recettes diverses	21 400.00
- Autres produits gestion courante	35 010.00
- Produits financiers	4 506.00
- Reprise de l'excédent 2023	<u>136 010.59</u>
TOTAL :	862 156.21

DEPENSES

- Charges à caractère général	172 500.00
- Charges de personnel	358 500.00
- Charges financières	25 836.49
- Charges de gestion courante	110 733.00
- Atténuation de produits	57 041.96
- Prélèvement au profit sect.invest.	127 872.76
- Dotation aux amortissements	<u>9 672.00</u>
TOTAL :	862 156.21

.../...



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-026

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le
ID : 046-214600892-20240402-2024_026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**ADOPTION
DU BUDGET
PRIMITIF
2024**

**BUDGET
COMMUNAL**

BUDGET D'INVESTISSEMENT

RECETTES

- Subventions d'équipement	705 604.00
- Emprunt	1 200 000.00
- Dotations Fonds divers	26 794.24
- Caution	470.00
- Virement sect.fonctionnement	127 872.76
- Opérations d'ordre entre sections	9 672.00
- Opérations patrimoniales	15 849.60
- Restes à réaliser 2023	128 779.30
- Affectation en réserves	106 962.51
TOTAL :	2 322 004.41

DEPENSES

- Dépenses d'équipement	1 406 363.00
- Remboursement d'emprunts	664 050.00
- Opérations patrimoniales	15 849.60
- Restes à réaliser 2023	105 000.00
- Solde d'exécution 2023	130 741.81
TOTAL :	2 322 004.41

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Et ont signés les membres présents

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

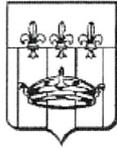
Le

Publié ou notifié

le

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-027

Nombre de Conseillers

En exercice : 06
Présents : 06
Votants : 06

OBJET

**ADOPTION
DU BUDGET
PRIMITIF
2024**

C.C.A.S.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 046-214600892-20240402-2024_027-DE

Reçu
l'original

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses
articles L.1612-1, L.1612-20 et L. 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et
l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le Budget primitif CCAS 2024, lequel peut se résumer de la
manière suivante :

DEPENSES :	Alimentation	30 000.00
	Services bancaires	50.00
	Titres annulés (ex° antérieur)	300.00
	TOTAL	30 350.00

RECETTES :	Prestations de services	22 072.88
	Reprises amort.,dépréciations	168.59
	Résultat reporté 2023	8 108.53
	TOTAL	30 350.00

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Et ont signés les membres présents

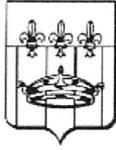
Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président

Gérard CALASSOU





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-028

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 046-214600892-20240402-2024_028-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**ADOPTION
DU BUDGET
PRIMITIF
2024**

**BUDGET
COMMERCE
MULTI-SERVICES**

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses
articles L.1612-1, L.1612-20 et L. 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et
l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le Budget primitif Commerce Multi-services 2024, lequel peut se
résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	Charges à caractère général	3 400.00
	Charges financières	188.57
	Charges gest.courante	12.82
	Virement section investissement	12 835.98
	Opérations d'ordre	11 494.88
	TOTAL	27 932.25

RECETTES :	Produits gestion courante	17 000.00
	Opération d'ordre	5 569.77
	Solde 2023	5 362.48
	TOTAL	27 932.25

Certifié exécutoire

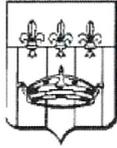
Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

...



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-028

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**ADOPTION
DU BUDGET
PRIMITIF
2024**

-

**BUDGET
COMMERCE
MULTI-SERVICES**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 046-214600892-20240402-2024_028-DE

Reçu en Préfecture

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

././.

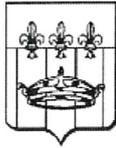
INVESTISSEMENT

DEPENSES :	Travaux bâtiments	12 599.00
	Remb. Emprunts	7 382.64
	Opérations d'ordre	5 569.77
	TOTAL	25 552.31
RECETTES :	Report 2023	1 221.45
Virement sect.exploit.		12 835.98
	Opération ordre	11 494.88
	TOTAL	25 552.31

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Et ont signés les membres présents

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-029

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 
ID : 046-214600892-20240402-2024_029-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**ADOPTION
DU BUDGET
PRIMITIF
2024**

**BUDGET
ENERGIES
RENOUVELABLES**

Le Conseil Municipal de Duravel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses
articles L.1612-1, L.1612-20 et L. 2311-1 à L2343-2 relatifs à l'adoption et
l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Adopte le Budget primitif Energies Renouvelables 2024, lequel peut se
résumer de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	Charges à caractère général	2 426.97
	Autres charges gestion courante	13 500.00
	Charges financières	594.83
	Opérations d'ordre	<u>10 986.00</u>
	TOTAL	27 507.80

RECETTES :	Vente produits finis	25 000.00
	Report 2023	<u>2507.80</u>
	TOTAL	27 507.80

Certifié exécutoire

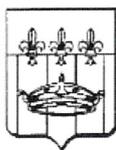
Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

././.



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-029

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

Reçu en préfecture

ID : 046-214600892-20240402-2024_029-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**ADOPTION
DU BUDGET
PRIMITIF
2024**

**BUDGET
ENERGIES
RENOUVELABLES**

INVESTISSEMENT

DEPENSES :	Remboursement d'emprunt	14 934.82
	Opérations d'équipement	<u>13 911.17</u>
	TOTAL	28 845.99
RECETTES :	Opérations d'ordre	10 986.00
	Solde d'exécution 2023	<u>17 859.99</u>
	TOTAL	28 845.99

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
Et ont signés les membres présents

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

46089

Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL

Collectivité

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le 03/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_030-BF

Reçu
Le résultat

CAS

2024-030

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice :	6
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
VOTES : Pour	6
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation : 25/03/2024

Présenté par le Maire

A DURAVEL , le 02/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Assemblée réuni en session ordinaire

A DURAVEL , le 02/04/2024

le Assemblée

BOON Valérie

BROUSSE Valérie

CALASSOU Gérard

DAVID Anne-Marie

DELAIR Annie

HALL Mary

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le 05/04/2024

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024

A DURAVEL , le 02/04/2024



46089
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL
Commune

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 046-214600892-20240402-2024_031-BF

COM

ARRETE - SIGNATURES

2024-031

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0
Date de convocation : 25/03/2024

Présenté par le Maire

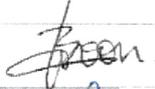
A Duravel , le 02/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinairz

A Duravel , le 02/04/2024

le Conseil Municipal

BOON Valérie	
BROUSSE Valérie	
CALASSOU Gérard	
DARQUES-ROSE Eric	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	
HALL Mary	
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	
ROTTIER Didier	
ROUCH Laurent	

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le 05/04/2024

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 046-214600892-20240402-2024_031-BF

A

Dur



2024-031

46089
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL
COMMERCE MULTI SERVICE

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 046-214600892-20240402-2024_032-BF

118

2024-032

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 00
 Abstentions 00

Date de convocation : 25/03/2024

Présenté par le Maire

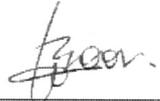
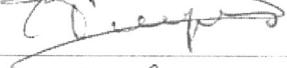
A DURAVEL , le 02/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A DURAVEL , le 02/04/2024

le Conseil Municipal

BOON Valérie	
BROUSSE Valérie	
CALASSOU Gérard	
DARQUES-ROSE Eric	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annie	
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	
HALL Mary	
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	
ROTTIER Didier	
ROUCH Laurent	

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le 05/04/2024

, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024

A

DUR

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 046-214600892-20240402-2024_032-BF

Recevez
l'original



2024-032

46089
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL
ENERGIES RENOUVELABLES

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 046-214600892-20240402-2024_033-BF

2024-033 ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Pour 12
 Contre 0
 Abstentions 0
Date de convocation : 25/03/2024

Présenté par le Maire

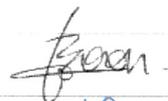
A DURAVEL , le 02/04/2024

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire

A DURAVEL , le 02/04/2024

le Conseil Municipal

BOON Valérie	
BROUSSE Valéric	
CALASSOU Gérard	
DARQUES-ROSE Eric	
DAVID Anne-Marie	
DELAIR Annic	
DELTORT Jean-Baptiste	
FAYEMENDY Jacques	
HALL Mary	
LEVASSEUR Cédric	
PEUCH Alain	
ROTTIER Didier	
ROUCH Laurent	

Certifié exécutoire par le Maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/04/2024
et de la publication, le 05/04/2024



A

DUR

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Reçu en préfecture le 03/04/2024
Publié le 03/04/2024
ID : 046-214600892-20240402-2024_033-BF



2024-033

2024 - 034

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2024

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 268 467	41,52	117,30	1 330 000	552 216	41,52	552 216
Taxe foncière non bâties (TFNB)	41 452	145,17	375,64	43 000	62 423	145,17	62 423
Taxe d'habitation (TH)	510 489	7,16	51,63	480 600	34 411	7,16	34 411
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	649 050	649 050		650 492
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.							
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)			Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.		
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total soustrait			8	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>		
Taxe foncière non bâties (TFNB)				9			
Taxe d'habitation (TH)				10			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			649 050			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				9 014	0	0	- 204 767	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux votés (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité locale 2024
650 492	- 195 753	454 739

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote.

Le 02 mars 2024 Pour la Direction des Finances publiques JACOUES OZIOU DIRECTEUR DEP DES FINANCES

Le 02 avril 2024 Pour la Préfecture, Pour la Commune, Gerard CAHORS Maire

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 046-214600892-20020402-2024_034+BF

2024-034

N° 1259 COM (2)

TAUX
FDL
 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâte :	
a. Personnes de condition modeste	643
b. Baux à réhabilitation, QPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	1 696
d. Logements sociaux : exo de longue durée	0
Taxe foncière non bâte	6 675

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâte :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	52 644

Taxe foncière non bâte :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	7 571

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	480 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrèevées hors locaux vacants	47 864
d. Bases dégrèevées locaux vacants	
e. Bases dégrèevées mayo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLONES

a. Eoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,601629
d. Taux FB commune 2020	15,06
e. Taux FB département 2020	23,46

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau national	Taux moyens communaux départemental	Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
Taxe foncière bâte (TFB)	39,42	47,54	118,85	1,55000	117,30
Taxe foncière non bâtes (TFNB)	50,82	155,13	387,83	12,19000	375,64
Taxe d'habitation (TH)	24,45	19,30	61,13	9,50000	51,63
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

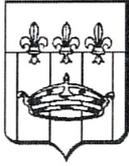
6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	>>>
b. Taux maximum de la mayo	0,300

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :	
a. National	
b. Communal	
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	
Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou des communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	

Envoyé en préfecture le 03/04/2024
 Reçu en préfecture le 03/04/2024
 Publiée le 05/04/2024
 ID : 046-214600892-20020402-2024_034-BF



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-035

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_035-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la teneur du projet
« Aménagement et agrandissement du Gymnase Jean Jardel » et du
financement de celui-ci.

Considérant le délai de versement des subventions attribuées à cette
opération, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'adhésion à l'Agence
France Locale et les propositions de prêt de celle-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : la commune de Duravel contracte auprès de l'Agence France
Locale un prêt relais ;

Article 2 : Caractéristiques :

Objet : prêt relais
Montant : 600 000 €
Durée : 3 ans
Taux : 3.55 % fixe
Capital : in Fine
Frais de dossier : néant
Commission d'engagement : néant

Article 3 : la commune de Duravel s'engage pendant toute la durée du prêt à
faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en
cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes
nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes
délégations utiles à Madame la Maire pour la réalisation de l'emprunt, la
signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et
l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

OBJET

PRÊT RELAIS
AGENCE
FRANCE LOCALE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

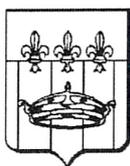
Publié ou notifié

le

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Gérard CALASSOU





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le 08/04/2024
ID : 046-214600892-20240402-2024_035BIS-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

2024 - 03 5 BIS Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,
DAVID, M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements 2024,
il est opportun de recourir à un prêt relais de 600 000€ sur 3 ans.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différentes
offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et
des pièces y annexées établis par Agence France Locale, Société Anonyme à
Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue
Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Gérard CALASSOU, Maire à signer le
contrat de prêt.

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

Un prêt relais est souscrit auprès de l'AFL dans les termes suivants :

Montant du contrat de prêt : **600 000 EUROS** (six cent mille euros)
Durée Totale : **3 ans**
Mode d'amortissement in fine
Taux fixe : **3.55%**
Base de calcul : Base 30/360
Frais de dossier : **Néant**
Commission d'engagement : **Néant**
Indemnité de remboursement : **Néant**
Fréquence : Trimestrielle

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Gérard CALASSOU, Maire est autorisé à signer le contrat de
prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à
toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes
nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à
cet effet.

Cette délibération annule et remplace celle prise sous le n°2024-035.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU



Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

PRÊT RELAIS

AGENCE FRANCE
LOCALE

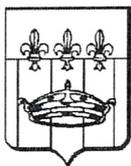
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_035BIS1-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,
DAVID, M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements 2024,
il est opportun de recourir à un prêt relais de 600 000€ sur 3 ans.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des différentes
offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et
des pièces y annexées établis par Agence France Locale, Société Anonyme à
Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue
Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur Gérard CALASSOU, Maire à signer le
contrat de prêt.

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt long terme

Un prêt relais est souscrit auprès de l'AFL dans les termes suivants :

Montant du contrat de prêt : **600 000 EUROS** (six cent mille euros)

Durée Totale : **3 ans**

Mode d'amortissement in fine

Taux fixe : **3.55%**

Base de calcul : Base exact/360

Frais de dossier : **Néant**

Commission d'engagement : **Néant**

Indemnité de remboursement : **Néant**

Fréquence : Trimestrielle

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur Gérard CALASSOU, Maire est autorisé à signer le contrat de
prêt et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à
toutes formalités, et à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes
nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à
cet effet.

Cette délibération annule et remplace celle prise sous le n°2024-035BIS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU



Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

PRÊT RELAIS

-

AGENCE FRANCE LOCALE

Certifié exécutoire

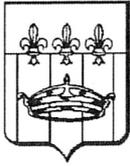
Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

2024-035 Bis1



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_036-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024-036

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives
au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints et l'invite à
délibérer.

OBJET

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les
articles L 2123-20 à L 2123-24,

VU, le Code des Communes, notamment ses articles R 123-1 et R 123-2.

Considérant que l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités
Territoriales fixe des taux minimum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le
taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints.

Considérant que la commune compte 980 habitants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les
conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et
aux adjoints,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé, avec effet au
1er avril 2024, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des
fonctions:

- de Maire (contre : 4 , pour : 7, abstention : 1) : 40.3%
de l'indice brut terminal de la Fonction Publique,
- 1°, 2°, 3°, 4° adjoints (contre : 4, pour : 7, abstention : 1) : 10.7 %
de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

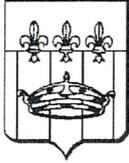
Publié ou notifié

le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Gérard CALASSOU





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024 - 037

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**DESIGNATION
DES
DELEGUES
SIFA**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_037-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de désigner les
délégués au Syndicat Intercommunal de Protection Animale.

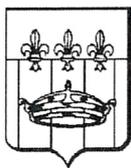
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, élit comme délégués :

- Titulaire : Anne-Marie DAVID
- Suppléante : Mary HALL

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Gérard CALASSOU





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-038

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_038-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

DON DE L'ARIE
-
**RESTAURATION
INTERIEURE DE
L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association pour
la Restauration Intérieure de l'Eglise (ARIE) fondée en 1999, a pour but de
participer financièrement à la restauration intérieure de l'église Saint-Hilarion.

Dans le cadre des travaux réalisés en 2023, l'ARIE souhaite soutenir la
restauration des vitraux.

A cet effet, l'association nous propose un don de 2 763 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce don et charge le
Maire de procéder à l'encaissement de ce don et adresse ses remerciements à
l'ARIE.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU



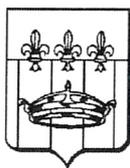
Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-039

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_039-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle que le gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 € dans le cadre du plan pauvreté.

Il précise que la tarification sociale des cantines consiste à proposer des tarifs différents aux familles, en fonction de leurs revenus. Il s'agit donc d'une tarification progressive, calculée sur la base des revenus ou du quotient familial. Elle permet, en particulier aux élèves issus de familles défavorisées, de « bien manger » avec un repas complet et équilibré. Elle favorise ainsi leur concentration et le bon déroulement des apprentissages, tout en contribuant à la réduction des inégalités dès la plus jeune âge.

Il ajoute qu'une subvention de 3 euros est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euros ou moins aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire dans la cadre d'une tarification sociale. Les communes éligibles sont celles bénéficiant de la DSR péréquation.

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et des lycées de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge ;

Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale ;

Considérant que les conditions suivantes doivent être remplies :

- Commune éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale
- Tarification sociale comportant au moins 3 tranches
- Tranche la plus basse ne dépassant pas 1 € par repas

Certifié exécutoire

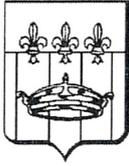
Reçu en Préfecture

Le

Publié ou notifié

le

.../...



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-039

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**TARIFICATION
SOCIALE DE LA
CANTINE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_039-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR, DAVID,
M.ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE, DELTORT,
FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : Cédric LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

.../...

Monsieur le Maire propose l'application d'une tarification sociale, à
trois tranches, comme suit :

Quotient familial	Tarif / Enfant
0-600	0.50 €
601-1000	1 €
+ de 1000	3 €

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et
communiquer tout changement de situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en place de la tarification sociale à compter de la
rentrée de septembre 2024 pour une durée illimitée (jusqu'à ce qu'une
nouvelle délibération vienne modifier la tarification),

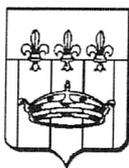
APPROUVE la grille tarifaire proposée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention triennale à
intervenir avec l'ASP et tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Gérard CALASSOU





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2024-040

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12

OBJET

**REFUS
IMPLANTATION
ANTENNE RELAIS**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Le
Publié ou notifié
le

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 046-214600892-20240402-2024_040-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25.03.2024

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, ROTTIER, Mmes DELAIR,
DAVID, M. ROUCH, Mmes BOON, BROUSSE, MM. DARQUES-ROSE,
DELTORT, FAYEMENDY, Mme HALL.

Absent : M. LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier
d'information portant sur l'implantation d'une antenne relais FREE sur la
parcelle n° 1786 terrain privatif situé ZAC de la Gare.

Le projet porte sur l'implantation de 3 antennes multi bandes sur un
pylône treillis de 20 m à créer.
Les armoires techniques seront installées au pied du pylône dans une enceinte
grillagée de 2 m de hauteur.

Monsieur le Maire alerte l'assemblée sur les éventuelles risques
sanitaires, esthétiques et brouillage TV liés aux antennes relais. L'implantation
retenue lui semble proche des habitations ce qui pourrait créer des nuisances
pour les riverains.

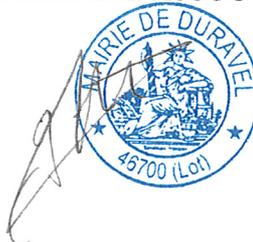
Monsieur le Maire précise qu'un autre endroit a été proposé à
l'interlocuteur missionné par la société FREE.

Cela étant exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des
membres présents, décide :

- **de refuser** l'implantation d'une antenne relais sur la parcelle n° 1786
car trop proche des habitations,
- **de charger** Monsieur le Maire de contacter la société missionnée par
FREE pour étudier l'implantation d'une antenne relais sur un autre lieu.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire
Gérard CALASSOU



46089
Code INSEE

MAIRIE DE DURAVEL - BUDGET COMMUNAL
Commune

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30/04/24
ID : 046-214600892-20240430-2024_041-BF

2024-041

VIREMENT ORDONNATEUR N° 1

Virements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 204182 : Subv org publics divers - Bâtiments et installations		2 000.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		2 000.00 €
D 2131-92 : SALLE JEAN JARDEL	2 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000.00 €	

